QUATRE-VINGT-DEUXIEME ANNEE. — N° 29.592

LUNDI 30 NOVEMBRE 1942

FONDATEUR : AUGUSTE NEFFTZER (1861)

ANCIENS DIRECTEURS :
ADRIEN HÉBRARD (1867-1914)
ÉMILE HÉBRARD (1915-1925)
ADRIEN HÉBRARD (1925-1926)
LOUIS-MILL (1929-1931)

DIRECTEURS :
JACQUES CHASTENET ET ÉMILE MIREAUX

Le Temps

Le numéro : UN franc

PRIX DE L'ABONNEMENT

		Trois mois	Six mois	Un an
FRANCE et COLONIES		70 fr.	130 fr.	250 fr.
ÉTRANGER	Pays accordant une réduction de 50 0/0 sur les tarifs postaux	110 fr.	210 fr.	405 fr.
	Autres pays	150 fr.	295 fr.	565 fr.

LES ABONNEMENTS DATENT DES 1er ET 16 DE CHAQUE MOIS

Abonnements et publicité : au Temps, 28, rue Bellecordière, Lyon
TÉLÉPHONE : FRANKLIN 27-42
Compte chèque postal : Lyon n° 904-51

Lyon, 29 novembre 1942

LES ÉVÉNEMENTS D'AFRIQUE DU NORD ET LEURS CONSÉQUENCES

BULLETIN DU JOUR

LA POSITION DE L'ESPAGNE

Dans toutes les capitales des pays belligérants on se montre particulièrement attentif aux événements d'Espagne. Les informations qui parviennent de Madrid font l'objet de nombreux commentaires, et donnent parfois lieu à des interprétations qui procèdent surtout d'inductions et de déductions que les faits et les textes connus ne justifient pas jusqu'à présent. C'est le cas notamment pour les nouvelles relatives à la mobilisation partielle que vient de décider le gouvernement du général Franco.

Les hostilités s'étant étendues à l'Afrique du Nord et à la Méditerranée orientale, il est assez naturel que l'Espagne prenne certaines mesures de sécurité. Sa position géographique l'expose à subir le contre-coup d'événements militaires se déroulant dans son voisinage immédiat. Il n'y a plus que la frontière hispano-portugaise qui soit absolument libre, les relations entre Madrid et Lisbonne étant tout à fait cordiales ; et, d'autre part, la présence des forces américaines en Afrique du Nord justifie les précautions prises dans la zone espagnole du Maroc. Tout cela ne comporte aucune part de surprise. La loi du 16 novembre dernier a prévu la mobilisation éventuelle de l'armée, laquelle aurait pour effet de porter l'ensemble des effectifs à environ un million d'hommes. C'est par application de cette loi que le ministre de la guerre vient de décréter le rappel de quatre classes, celles de 1938 à 1941. Mais un télégramme de Madrid précise ce matin que le rappel des classes 1938, 1939 et 1940 est différé, et que seule la classe 1941 sera appelée actuellement sous les drapeaux.

Il s'agit donc pour l'instant d'une précaution élémentaire dans les circonstances présentes. La position de l'Espagne a été définie à plusieurs reprises par le Caudillo et le ministre des affaires étrangères, le général Jordana, en des termes ne laissant place à aucune équivoque. L'Espagne reste fidèle à l'amitié qui la lie à l'Allemagne et à l'Italie depuis l'aide prêtée par ces puissances à la cause franquiste pendant la guerre civile ; mais, concentrant tous ses efforts sur son relèvement politique et économique, sur la réorganisation de l'Etat et du pays, — tâche hérissée de difficultés, — elle entend demeurer à l'écart du conflit mondial, et s'en tenir à la non-belligérance. Comme il lui importe d'être en mesure de défendre sa neutralité contre toute agression non provoquée dont elle viendrait à être l'objet, il va de soi que cette neutralité doit être au premier chef une neutralité armée. En fait, du point de vue doctrinal, la position de l'Espagne est, à des nuances près, la même que celle du Portugal.

Cela n'empêche point l'Espagne du général Franco de manifester, sur le plan idéologique comme sur le plan européen, ses sympathies pour les puissances de l'Axe. On a pu le constater ces jours derniers dans les commentaires que la presse du régime a consacrés à l'anniversaire de la signature du pacte anti-komintern. D'autre part on veut voir dans le fait que les ambassadeurs d'Espagne à Berlin et à Rome ont été appelés à faire partie du nouveau conseil de la Phalange un indice de la volonté de l'Espagne de rester fidèle aux puissances de l'Axe. Ce qu'on peut tenir pour certain toutefois, c'est que la politique générale du gouvernement de Madrid, qui doit tenir compte des conditions économiques très difficiles du pays, est surtout orientée actuellement vers la solidarité, sur le plan international, avec l'Argentine, et le développement de cet « hispanisme » qui s'oppose, dans une certaine mesure, au panaméricanisme, lequel est une des formes de l'expansion politique, économique et financière de Washington.

DÉMOBILISATION DE L'ARMÉE FRANÇAISE ET OCCUPATION DE TOULON

Dans une lettre au Maréchal de France, chef de l'Etat, le chancelier Hitler expose les raisons de sa décision

Vichy, 27 novembre. — *Le chancelier Hitler a adressé au Maréchal de France chef de l'Etat la lettre suivante :*

Quartier général du Führer, 26 novembre 1942.

A Son Excellence le chef d'Etat de la France, le maréchal Pétain. Vichy.

Monsieur le Maréchal,

Lorsque j'ai dû me résoudre, le 11 novembre 1942, en accord avec les alliés de l'Allemagne, à occuper la côte méridionale de la France pour assurer la défense du Reich dans la guerre qui nous a été imposée autrefois par la France et l'Angleterre, je l'ai fait en même temps dans l'espoir d'amener par là un éclaircissement de la situation intérieure de votre pays, ce qui n'était pas seulement dans l'intérêt de l'Allemagne et de l'Italie, mais aussi dans l'intérêt de la France.

Je dois revenir en arrière et affirmer encore une fois que ce n'est pas l'Allemagne qui, en septembre 1939, a déclaré la guerre à la France ou à l'Angleterre, mais que, depuis que j'ai pris le pouvoir, je n'ai guère laissé échapper une occasion de faire passer les relations franco-allemandes du plan de contrainte du diktat de Versailles à celui d'une véritable collaboration amicale. Alors, l'Allemagne n'a adressé à la France aucune autre demande que celle de ne pas repousser la main qu'elle lui tendait. Malheureusement, des intrigants sans conscience, anglo-saxons et en première ligne juifs, ont réussi à faire passer pour signe de la faiblesse allemande chaque geste de réconciliation du nouveau Reich, pour la preuve d'un effondrement chaque offre de paix. Tandis qu'en Allemagne aucune proposition ni aucune demande n'était présentée à la France (soit par le gouvernement, soit de quelque côté que ce fût dans les discours ou dans la presse) qui puisse attenter à son honneur, les excitateurs responsables réclamaient à Paris le morcellement du Reich allemand, la mise en esclavage du peuple allemand, l'abandon des principes de notre législation sociale et, par-dessus tout, le rétablissement total des droits de pillage de la race juive qui avaient été ramenés en Allemagne dans les limites qui lui convenaient.

Je n'ignore pas que vous-même, monsieur le Maréchal, vous n'avez pris aucune part à ces menées belliqueuses, mais vous n'ignorez pas non plus que moi-même, encore après la campagne de Pologne, j'ai renouvelé mes déclarations antérieures et, sans aucune exigence de la part du Reich allemand, j'ai proposé une paix qui ne devait servir qu'à la collaboration européenne.

Mais, comme déjà dans les premiers jours de septembre 1939, après la fin de la campagne de Pologne, ceux qui avaient intérêt à ce que l'Europe s'entre-déchirât ou à exploiter financièrement la guerre, ont étouffé cet appel à la raison et exigé la prolongation de la guerre à tout prix. C'est ainsi que la lutte imposée par votre gouvernement d'alors au Reich allemand et avec lui, en dernière analyse, à l'Italie, alliée du Reich allemand, dut être réglée par les armes au lieu de l'être par la raison. Malgré une victoire unique dans l'histoire du monde, je n'ai rien fait qui pût blesser l'honneur de la France, mais n'ai exigé dans la convention d'armistice que les sécurités qui devaient empêcher la reprise de la lutte en toutes circonstances. Jamais aucune exigence n'a été formulée par la suite qui fût en contradiction avec cela.

Vous savez, monsieur le Maréchal, que toutes les assertions qui ont été répandues du côté anglais ou américain, ainsi que par tous les excitateurs intéressés principalement à cette guerre, comme quoi l'Allemagne voulait s'emparer de la flotte française ou avait formulé des exigences dans ce sens, sont de pures inventions ou des mensonges délibérés. Tandis que le Reich, à la suite de la guerre qui lui a été imposée par la France, doit supporter des sacrifices toujours plus lourds, le peuple français pouvait cependant vivre en paix, dans la mesure où ses propres alliés ne lui infligeaient pas de sanglants sacrifices par des agressions maritimes ou aériennes. Dans ce même temps le Reich allemand a, peu à peu, libéré plus de 700.000 prisonniers sur 1.960.000. Mesure unique, je crois, dans l'histoire de la guerre. Si l'effet de cette mesure s'est progressivement amorti, c'est seulement parce que, malheureusement, les éléments intransigeants de votre pays ont toujours fini par saboter une véritable collaboration.

Cela a été votre propre vœu, monsieur le Maréchal, d'avoir une fois un entretien avec moi pour trouver les possibilités d'une telle collaboration et en établir les conditions. Je me suis rendu à ce vœu et des entretiens eurent lieu à Montoire, qui, j'en suis convaincu, auraient pu jeter les bases d'une détente générale. Malheureusement, les gens qui ont intérêt à la guerre en France ont réussi, à peine quelques semaines plus tard, à ruiner cette collaboration sous un motif qui était pour moi personnellement infiniment blessant. Je suis obligé d'affirmer ici qu'on a ouvertement prétendu que le fils de Napoléon n'a été ramené par moi à Paris que dans le but de vous y attirer, monsieur le Maréchal, et de vous amener ainsi dans les mains de l'Allemagne.

Je dois maintenant établir que c'est vous-même, monsieur le Maréchal, qui avez insisté à l'époque pour être autorisé à vous établir à Versailles et que j'ai dû encore le refuser pour la raison que, dans le reste du monde, on eût prétendu bien injustement que le gouvernement français se serait trouvé sous la contrainte allemande. Bien que cet événement fût en opposition directe avec mon attitude relative à l'armistice, je n'en ai tiré aucune conséquence, car j'avais et j'ai encore la conviction qu'il y a aussi, dans le peuple français, des millions d'ouvriers, de paysans et de bourgeois travailleurs qui, au fond de leur cœur, sont étrangers à ces manifestations et ne souhaitent également eux-mêmes que la paix. Mais je dois encore établir ici, une fois de plus, monsieur le Maréchal, que je n'ai jamais une seule fois pris l'initiative d'inviter des membres du gouvernement français à se rendre auprès de moi, mais que toutes les conversations ont toujours eu lieu sur le désir du gouvernement français lui-même. De même, les deux entretiens avec l'amiral Darlan n'ont eu lieu que sur la demande expresse de ce dernier et en votre nom, monsieur le Maréchal.

Le débarquement des troupes américaines et anglaises en Afrique française du Nord-Ouest et du Nord, entrepris comme il a été précisé en son temps avec le concours d'innombrables généraux et officiers félons, a ruiné les conditions de base de toutes les conventions d'armistice, telles qu'elles sont définies dans le préambule de l'armistice, et a obligé l'Allemagne à prendre immédiatement, en accord avec ses alliés, les mesures de sécurité nécessaires. Mais je ne connaissais pas encore au 11 novembre toutes les circonstances qui ont conduit à cette action anglo-américaine. Je sais aujourd'hui, et vous, monsieur le Maréchal, savez aussi que cette occupation s'est faite sur le vœu formel des mêmes éléments français qui, autrefois, avaient poussé à la guerre et qui, maintenant encore, n'ont pas disparu de l'atmosphère de la vie publique et surtout de la vie militaire.

Que des généraux et des amiraux français aient failli à leur parole d'honneur à l'égard des organismes allemands, et cela un nombre incalculable de fois, est en soi regrettable. Mais que vous, Monsieur le Maréchal, deviez reconnaître que ces généraux, amiraux et officiers aient violé leur serment de fidélité envers vous, cela m'oblige à constater que tout accord avec de tels éléments est absolument sans objet. Je vous transmets ci-joint les preuves que depuis l'entrée des troupes allemandes, le 11 novembre 1942, de nouvelles assurances solennelles ont été données, et cela sous forme de déclarations sur l'honneur qu'on a à nouveau violées le même jour, par des ordres qui viennent d'être découverts. Il est établi que l'amiral a, une fois de plus, trompé l'Allemagne et l'Italie en donnant l'assurance que la marine française lutterait à Toulon contre toute attaque ennemie, car, tandis que le 11 novembre il faisait cette déclaration un ordre était lancé le 12 novembre de n'ouvrir le feu, en aucun cas, sur un débarquement éventuel de forces anglaises et américaines.

De nombreux autres manquements aux obligations d'armistice ont été découverts depuis lors.

Je dois, Monsieur le Maréchal, porter ce qui suit à votre connaissance :

1° — Je suis convaincu que vous, personnellement, Monsieur le Maréchal, vous n'avez aucune part dans ces choses et que vous en souffrirez d'autant plus cruellement.

2° — J'ai à représenter les intérêts d'un peuple à qui la guerre a été imposée et qui est obligé, pour sa propre défense, à vouloir combattre ceux qui ont déclenché cette guerre et la poursuivent aujourd'hui, dans le but d'anéantir toute l'Europe au profit d'une clique judéo-anglo-saxonne, tant européenne qu'extra-européenne.

3° — Je suis forcé de conduire jusqu'au bout cette guerre au nom de ces millions d'hommes. Ce ne sont pas seulement ceux de mon propre pays qui se sont libérés des entreprises d'un capitalisme pillard et sans pitié et ne veulent ni être dépouillés par des pillards internationaux, ni renoncer définitivement à leur existence nationale.

4° — Le peuple allemand, au nom duquel je vous fais, Monsieur le Maréchal, cette déclaration, n'a aucune haine pour le peuple français, mais, en tant que son Führer et son représentant, je suis décidé à ne livrer en aucun cas l'Allemagne et l'Europe au chaos, en tolérant les machinations des éléments qui ont provoqué cette guerre effroyable. C'est pourquoi je prendrai position contre ces tendances et surtout contre ces personnes qui veulent empêcher, même pour l'avenir, la collaboration des peuples français et allemand et qui, déjà chargées de la lourde et sanglante responsabilité du déchaînement de la guerre, paraissent maintenant considérer que l'heure a de nouveau sonné de créer dans le sud de l'Europe une base pour les agressions de puissances extracontinentales.

5° — C'est pourquoi, après avoir eu connaissance de nouvelles violations de leur parole d'honneur commises par des officiers, des généraux, des amiraux français, qui ont l'intention, maintenant prouvée, d'ouvrir aux fauteurs de guerre anglo-juifs la France après l'Afrique du Nord, j'ai donné l'ordre d'occuper immédiatement Toulon, d'empêcher le départ des navires ou de les détruire, et de briser par la force, en cas de besoin, toute résistance.

Cela ne constitue pas une lutte contre les officiers ou les soldats français conscients de leur honneur, mais seulement contre les criminels fauteurs de guerre, pour lesquels il n'a pas encore aujourd'hui coulé assez de sang et qui cherchent toujours de nouvelles possibilités pour prolonger et pour étendre la catastrophe.

J'ai en conséquence donné l'ordre de démobiliser toutes les unités de l'armée française qui, à l'encontre des ordres de leur propre gouvernement, sont excitées par leurs officiers à une résistance active contre l'Allemagne.

6° — Les premières mesures auxquelles la conduite déloyale de vos amiraux, de vos généraux m'a seule conduit, ne sont pas dirigées, comme je l'ai déjà indiqué, contre la France ou contre le soldat français pris comme tel. J'ai l'espoir sincère, et je sais que c'est également la conception de mon allié, qu'il doit être possible de rendre à l'Etat français une armée dont les officiers obéissent au moins à leur propre chef d'Etat et qui offre ainsi la garantie nécessaire pour la conclusion de toutes les conventions et accords internationaux.

Pour pénibles que ces faits puissent vous paraître, à l'heure actuelle, monsieur de Maréchal, vous trouverez apaisement et soulagement en considérant qu'il est inconcevable qu'un Etat puisse à la longue exister sans une armée disciplinée et obéissante et qu'ainsi la reconstitution d'une marine, d'une armée de terre et d'une armée de l'air qui vous soient aveuglément dociles, monsieur le Maréchal, ne constitue pas un malheur pour la France, mais bien, au contraire, un événement heureux.

Enfin, je ne voudrais pas terminer cette lettre sans vous assurer à nouveau que la mesure qui m'est imposée ne diminue en aucune façon ma volonté de collaborer avec la France, mais qu'elle constitue probablement la condition initiale de sa réalisation pratique.

J'ajoute que je suis irrévocablement décidé à aider la France à reconquérir les colonies qui lui ont été volées par les Anglo-Saxons en dépit de toutes les assurances, et cela par tous les moyens à ma disposition. Ni l'Allemagne, ni l'Italie n'avaient l'intention de démolir ou d'anéantir l'empire colonial français.

Il dépend maintenant du gouvernement français d'accueillir les mesures que le gouvernement allemand était, par une nécessité inéluctable, obligé de prendre, de telle façon qu'il ne résulte aucune effusion de sang, mais que soient franchement créées les conditions d'une collaboration couronnée de succès et utile aux deux parties.

Le maréchal von Rundstedt est chargé, en tant qu'il s'agit de l'action allemande, de prendre toutes les décisions et de conclure tous arrangements nécessaires ; il se tiendra à tout moment, monsieur le Maréchal, à votre disposition.

Je termine cette lettre en exprimant l'espoir qu'ainsi pourra être engagée une collaboration dont nous n'attendons de la part de la France rien d'autre que compréhension du destin commun de l'Europe et loyauté.

Veuillez agréer, monsieur le Maréchal, l'expression de ma haute considération personnelle.

— Adolf HITLER.

La relève

Nouveaux départs

Paris, 28 novembre. — Deux trains de travailleurs français partant pour l'Allemagne ont quitté hier soir la gare de l'Est.

De nouveaux départs d'ouvriers français pour l'Allemagne sont signalés de Lille, Valenciennes et Maubeuge ainsi que de La Roche-sur-Yon. Hier après-midi, à Nevers, le départ d'un convoi de spécialistes libérés a coïncidé avec l'arrivée d'un contingent de prisonniers libérés au titre de la relève, ce qui donna lieu à une émouvante manifestation.

Un ordre du jour du Maréchal aux armées de terre, de mer et de l'air

Le Maréchal a remis aux secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'aviation l'ordre du jour suivant destiné aux troupes sous leurs ordres :

Le Maréchal de France, commandant en chef, aux officiers, sous-officiers, soldats et marins des armées de terre, de mer et de l'air ;

Vous qui êtes venus à l'armée dans un mouvement d'abnégation, vous subissez aujourd'hui une épreuve qui retentit douloureusement dans mon âme de soldat.

La France gardera le souvenir et le culte de vos régiments dissous et de vos navires disparus, elle ne laissera pas périr vos traditions de gloire.

Recueillis dans une même pensée, rapprochés par tant de malheurs qui s'abattent sur la France, officiers, sous-officiers, soldats et marins, serrez-vous autour de celui qui ne vous aime que pour vous.

En saluant vos drapeaux, vos étendards et vos pavillons, je vous demande de garder intacte dans votre cœur la devise qu'ils portent dans leurs plis : « Honneur et Patrie ».

La France ne meurt pas.

Signé Philippe PETAIN.

M. KRUG VON NIDDA CHEZ LE PRÉSIDENT LAVAL

Vichy, 27 novembre. — Aux premières heures du matin, le chef du gouvernement a reçu M. Krug von Nidda, consul général d'Allemagne, qui lui a donné connaissance de la lettre du chancelier Hitler au Maréchal de France, chef de l'Etat, et de la lettre que M. von Ribbentrop lui a adressée personnellement.

LE PRÉSIDENT LAVAL CHEZ LE MARÉCHAL

Le président Laval s'est aussitôt rendu chez le Maréchal avec qui il a eu un long entretien.

LES SECRÉTAIRES D'ÉTAT MILITAIRES SONT RÉUNIS PAR LE CHEF DU GOUVERNEMENT

Le chef du gouvernement a convoqué ensuite le général Bridoux, secrétaire d'Etat à la Guerre ; l'amiral Abrial, secrétaire d'Etat à l'Aviation, pour leur faire part de la décision qui venait d'être prise par le gouvernement allemand d'immobiliser les bâtiments de la flotte de Toulon et de démobiliser toutes les unités de l'armée française.

Des instructions ont été aussitôt données de la part du Maréchal et du gouvernement par les secrétaires d'Etat intéressés aux autorités dépendant d'eux, à l'effet d'éviter tout incident.

LES MINISTRES DÉLIBÈRENT EN CONSEIL

Le président Laval, pour la première fois depuis qu'il a eu ses pouvoirs étendus par le Maréchal de France, chef de l'Etat, a réuni les ministres en conseil.

Le chef du gouvernement a donné lecture au conseil de la lettre que le chancelier Hitler a adressé au Maréchal et de celle qu'il a lui-même reçue de M. de Ribbentrop, ministre des affaires étrangères du Reich. Il a également donné connaissance de la lettre qu'il a adressée au chancelier Hitler le 22 novembre dernier.

Les secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'air ont rendu compte des conditions dans lesquelles ont commencé au cours de la matinée, les opérations de démobilisation.

L'amiral Darlan et le général Giraud sont déchus de la nationalité française

Sur le rapport de M. Joseph Barthélemy garde des sceaux, le conseil a décidé, comme première mesure, de déchoir de la nationalité française l'amiral de la flotte Darlan et le général Giraud.

A Toulon, une partie de la flotte s'est sabordée

Un communiqué de l'amirauté

Vichy, 28 novembre. — L'amirauté communique :

Des instructions générales antérieures remontant à l'armistice et souvent rendues publiques avaient été données aux chefs de la marine de saborder leurs bâtiments plutôt que de les laisser occuper par quelque force étrangère que ce soit. Quand les secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'air se réunirent à Vichy dans le cabinet du chef du gouvernement, tardivement prévenu, pour prendre connaissance de la décision du gouvernement allemand au sujet de l'occupation de Toulon et de l'immobilisation de la flotte, l'arsenal commençait à être occupé, le commandement maritime à terre était déjà isolé et l'amiral Abrial, ignorant encore ces faits, chercha aussitôt à entrer en communication avec les autorités locales, mais ne put entrer en rapport qu'avec l'officier de service à la Préfecture maritime, et déjà des incidents s'étaient produits et les bâtiments de la flotte se sabordaient, la marine obéissant ainsi, selon ses traditions, aux ordres permanents qu'elle avait reçus.

Une mise au point officielle

Vichy, 28 décembre. — Au cours de l'occupation du port de Toulon des incidents se sont produits et le bruit a couru que le nombre des victimes était particulièrement élevé ; notamment un correspondant d'agence a transmis sur les événements de Toulon une dépêche fantaisiste et mensongère qui a été reproduite par plusieurs agences étrangères. Cette dépêche faisait état de bombardements qui n'ont jamais existé, et elle annonçait que de nombreux officiers et marins avaient péri à bord des bâtiments. Son auteur sera poursuivi, conformément à la loi, pour divulgation de fausses nouvelles.

Des informations précises parvenues dans la journée et contrôlées par les autorités françaises locales rétablissent les faits dans leur vérité.

Il y a eu, le 27 novembre, dans l'enceinte fortifiée de Toulon, deux morts et vingt-sept blessés. Le calme le plus absolu règne dans la ville ; la plupart des usines ont rouvert ; le travail sera repris dans les chantiers navals et à l'arsenal dans tous les tout premiers jours de la semaine.

Jusqu'à midi on a continué à entendre des explosions provenant des bateaux sabordés. On signale que trois contre-torpilleurs qui étaient dans un bassin spécial sont intacts.

Les mesures sont prises pour démobiliser rapidement le personnel de la flotte.

Les épreuves de notre marine

Les services du ministère de l'information communiquent :

Vichy, 27 novembre. — Notre flotte, depuis juin 1940, a connu des épreuves répétées et douloureuses. Nos navires ont été les uns frappés à Mers-el-Kébir, d'autres bloqués à Alexandrie, d'autres encore capturés en divers points du monde par les Anglais, d'autres enfin frappés à mort il y a quinze jours par les Américains sur les côtes de l'Algérie et du Maroc.

La journée du 27 novembre est une nouvelle journée de deuil pour la marine française. Ce n'est pas sans émotion que l'on songera à ces superbes bâtiments qui attestaient notre force navale, et qui ne sont plus aujourd'hui que des carcasses démantelées. Les Français qui étaient fiers de leur marine et de leurs marins, dont l'héroïsme a toujours été reconnu par tous, éprouveront cruellement ce nouveau malheur qui les frappe. Il est d'autant plus douloureux aux cœurs français qu'il est la rançon de l'indignité de certains chefs qui ont trahi à la fois leur patrie et leur serment.

Après ceux qui nous ont lancés follement dans la guerre, ce sont eux qui portent la responsabilité devant le pays de la disparition d'une marine qui était la gardienne de notre empire — victime lui aussi des mêmes crimes — et qui symbolisait les plus belles traditions d'honneur et de gloire de notre pays.

Les mesures de démobilisation

Vichy, 27 novembre. — *Le ministère de l'information communique :*

Les mesures de démobilisation de l'armée française annoncées par le chancelier Hitler au Maréchal de France chef de l'Etat, mesures dont l'exécution avait commencé au cours de la nuit, se poursuivent sans incident.

Le gouvernement invite la population à observer le plus grand calme.

Communiqué allemand

Le haut commandement des forces armées allemandes communique la note suivante :

Berlin, 27 novembre. — Après l'agression des forces anglo-américaines contre les territoires coloniaux français, les troupes allemandes et italiennes sont entrées en France jusqu'alors non occupée afin de protéger celle-ci en commun avec les forces armées françaises contre les nouveaux agissements des agresseurs anglo-américains.

Les chefs de l'armée et de la marine françaises ayant pris l'engagement d'honneur de s'insérer avec leurs unités dans le cadre de la défense de l'ensemble, les forces armées françaises, non seulement sont restées, selon la volonté du Führer, intactes, mais ont été en partie accrues et ont eu leur armement renforcé. De plus, le secteur fortifié de Toulon, qui est particulièrement important, a été confié à la défense indépendante des Français avec la flotte méditerranéenne de la France.

Entre temps, les manquements à la parole d'honneur et les tentatives de fuite d'officiers supérieurs français se sont multipliés ; de même il est apparu qu'à la suite d'influences anglo-saxonnes une excitation des forces armées françaises prêtes à la collaboration s'étendait de plus en plus et avait gagné ces jours-ci également la flotte de Toulon.

Etant donné que cette division politique au sein des forces armées françaises constituait une menace croissante pour la sécurité des troupes d'occupation allemandes et italiennes, le Führer et le Duce ont donné la nuit dernière l'ordre d'occuper la forteresse de Toulon, d'empêcher la flotte française méditerranéenne d'exécuter son projet de départ et de démobiliser les contingents des forces françaises qui n'étaient pas sûrs.

Les troupes allemandes et italiennes ont exécuté cet ordre avec la rapidité de l'éclair, étouffé dès l'origine la résistance qui se manifestait en certains points d'éléments excités par les agissements anglo-saxons et accompli en quelques heures les tâches qui leur étaient assignées. La ville et le port de Toulon sont fermement entre les mains de nos troupes depuis les premières heures de la matinée. Une partie de la flotte française s'est sabordée malgré l'ordre contraire du gouvernement français.

La démobilisation des unités françaises est en cours et sera exécutée à bref délai.

Des détachements italiens à Toulon

Rome, 28 novembre. — Le communiqué italien annonce que conjointement avec les forces du Reich des détachements italiens ont occupé la place forte de Toulon au cours de la journée d'hier.

A DAKAR

Le gouverneur général Boisson est passé à la dissidence

Vichy, 28 novembre. — Le secrétariat d'Etat aux colonies communique :

A Dakar le gouverneur général Boisson, désobéissant aux ordres du Maréchal, a [illegible] l'Afrique du N[illegible]

LE CALME AUX ANTILLES ET A LA GUY[illegible]

Vichy, 28 novembre. — Le secrétariat d'Etat aux colonies communique : En présence des [illegible]mations tendancieuses ou mensongères d'origine étrangère parues depuis les événements d'Afrique du Nord au sujet des Antilles françaises, nous sommes en mesure d'affirmer de la façon la plus formelle que la situation de la Martinique, de la Guadeloupe, comme celle de la Guyane ne s'est aucunement modifiée et que le calme le plus complet n'a jamais cessé de régner.

Les Britanniques débarquent à la Réunion

Vichy, 28 novembre. — Le secrétariat d'Etat aux colonies communique :

Le 28 novembre, à 4 h. 30, des forces britanniques dont l'importance n'a pu encore être évaluée ont débarqué dans la rade de Saint-Denis de La Réunion. Les assaillants, qui se disaient aux ordres de de Gaulle et comprenaient en partie des troupes sud-africaines, se sont emparés de la ville, qui ne comportait aucune installation offensive en raison de sa situation. Ils y proclamèrent la loi martiale.

La résistance s'organise dans les régions.

Un manifeste de la Légion française des combattants

Vichy, 28 novembre. — *La Légion française des combattants et volontaires de la révolution nationale communique le texte suivant :*

1° Pour soutenir sa politique, tout gouvernement a besoin d'un organisme ramifié dans le pays. N'est-ce pas d'ailleurs à cette nécessité que se référait le Maréchal, lorsque, le 31 août 1941, il déclarait devant 40.000 légionnaires rassemblés à Vichy : « Combattants, légionnaires et volontaires, je vous adresse ce nouvel appel : réalisez autour de vous le grand rassemblement des énergies françaises ; avec mon gouvernement et pour lui, travaillez au grand jour. Vous nous aiderez à maintenir le pays dans l'ordre et la concorde. »

Bien plus, la loi du 18 novembre 1941 a fait de la Légion « le mouvement unique d'action civique ouvert aux citoyens désireux de s'associer aux anciens combattants pour servir les principes de la révolution nationale et assurer leur application dans tous les domaines ».

La Légion française des combattants n'est-elle donc pas, dès lors, l'instrument le plus qualifié pour réaliser le rassemblement de toutes les énergies françaises plus que jamais nécessaires ?

2° La Légion, en effet, quelles que soient ses imperfections actuelles qu'il est d'ailleurs facile d'amender, a toujours, et récemment en particulier, manifesté son loyalisme et son esprit de discipline à l'égard de la politique du Maréchal et de son gouvernement. Elle est composée d'éléments d'un désintéressement et d'un patriotisme incontestables ; elle renferme d'ores et déjà la plupart des militants susceptibles de former les cadres politiques du pays en zone libre, voire en zone occupée où son action pourrait se développer heureusement dès qu'elle aurait été admise à s'y étendre ; elle possède une organisation disciplinée et une expérience non négligeable à un moment, surtout, où il semble qu'il faille réaliser vite en vue de neutraliser et de dominer les activités effrénées des ennemis du pays.

3° La Légion, consciente d'être la seule organisation qualifiée pour mener à bien le rassemblement des énergies françaises, consciente des réformes internes qu'elle doit s'imposer pour accomplir cette tâche d'intérêt national ; consciente du caractère permanent de sa mission, mais consciente aussi des graves nécessités de l'heure qui lui dictent son attitude présente, proclame à nouveau son indéfectible attachement au Maréchal, à sa doctrine et à ses consignes. S'affirme prête à soutenir et à servir son gouvernement dans la réalisation de son programme politique et des mesures de salut public seules capables de sauvegarder les intérêts supérieurs de la patrie ; sa résolution de faire la révolution nationale est irrévocable ; la Légion attend avec patience les ordres qui le lui permettront.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France